



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/11/2014

L'an **deux mil quatorze, le 19 novembre, à vingt heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame MATTIAZZO Lise, Maire**.

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

## Etai(en) présents :

M. ARDOIS Guy, M. ARISTA Michel, M. AUDARD Stéphane, Mme FER Dorothée, M. NAUD Serge, Mme GUINET Danielle, Mme LABOUBEE Marie-José, M. MARCHAIS Michel, Mme MATTIAZZO Lise, Mme NAUD Graziella, M. NAVARRE Samuel, M. SAUVEZIE Dominique

## Etai(en) absent(s) avec procuration(s) :

Mme GAGNIER Séverine donne pouvoir à M. NAUD Serge  
Mme FOURTON Rénata donne pouvoir à M. ARISTA  
Mme POUMIROU Katia donne pouvoir à Mme MATTIAZZO

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GUINET Danielle

Date d'affichage  
12 / 11 / 2014

## ORDRE DU JOUR

Actes rendus exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

21 / 11 / 2014

- Approbation du compte rendu de la séance du 08 octobre 2014.

## Délibérations

- 2014 - 11 - 19/01 – Coupe de bois : proposition de l'Office National des Forêts
- 2014 - 11 - 19/02 – Zonage termites : renouvellement de l'arrêté préfectoral
- 2014 - 11 - 19/03 – Décision modificative N°02

## Informations - Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

### **Adoption du Procès-verbal de la séance du 08 octobre 2014**

Madame le maire précise que les modifications suivantes ont été apportées au dernier compte rendu :

- Page 6 ↪ *M. MARCHAIS répond que les travaux de calcaire sont prévus semaine 43.*  
A la place de semaine 43, il faut lire semaine 47

- Page 6 ↪ *M. MARCHAIS répond qu'il pourrait s'agir de l'enterrement de la ligne électrique, mais que cette réponse est officieuse.*  
A la place du mot « enterrement », il faut lire « enfouissement ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte ce compte rendu.

### **➤ Délibération N°2014-11-19/01 – Coupe de bois – Proposition de l'O.N.F.**

Madame le maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux d'entretien forestier établi par l'Office National des Forêts qu'il serait souhaitable de réaliser en 2015 dans la forêt communale.

- Une coupe définitive sur la parcelle YC 60 - 1B pour une surface 0ha 84 ares.
- Une éclaircie sur la parcelle E249 - 4A pour une superficie de 0ha 20 ares.

Le délai d'exploitation de ces bois est fixé au 30 octobre 2016

Après avoir procédé au vote :

*Vote : Pour : 14*  
*Abstention : 0*  
*Contre : 1 (M. NAVARRE)*

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** l'assiette des coupes de l'exercice 2015 dans la parcelle de la forêt communale N° YC 60 - 1B (sur 0.84 ha) et E249 - 4A (sur 0,2 ha)

- **décide de vendre sur pied, en bloc et par les soins de l'O.N.F.**

Les produits des parcelles n°:

YC 60 - 1B (0,84 ha) : coupe définitive de pins maritimes

E249 - 4A (0,2 ha) : 3<sup>ème</sup> éclaircie de pins maritimes

- **Fixe les conditions suivant sur les produits délivrés :**

Les produits vendus seront soumis aux clauses particulières suivantes :

Le délai de fin d'exploitation est fixé au 30 octobre 2016

### **➤ Délibération N°2014-11-19/02- Zonage termites renouvellement arrêté préfectoral**

Madame le maire présente au Conseil Municipal, que dans le cadre de la modification du code de la construction, il convient pour chaque commune du département de faire connaître si la situation de son territoire a évolué au regard de la contamination par les termites.

Il convient de rappeler qu'à ce jour et selon l'arrêté du 10 juin 2002, la totalité du territoire du département est considérée comme zone contaminée.

Après avoir procédé au vote :

*Vote : Pour : 15*  
*Abstention : 0*  
*Contre : 0*

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

**- de donner un avis favorable à considérer la commune dans le périmètre de contamination par les termites.**

### ➤ Délibération N°2014-11-19/03- Décision Modificative N°2

Madame le maire présente au Conseil Municipal, qu'il convient d'apporter une modification budgétaire par l'augmentation de crédits à la ligne 012 – Frais de personnel.

En effet en raison de l'absence pour congé maladie d'un agent, il convient de rémunérer un agent de remplacement.

DM : 6413 : + 8 000.00 €  
678 : - 8 000.00 €

De plus, une ancienne étude de voirie qui n'a pas été suivie de travaux, doit être reportée en section de fonctionnement au lieu d'être à la section d'investissement.

DF 6811-042 : + 5 269 €                      RI 28031-040 : +5 269 €  
DF 023 : - 5 269 €                      RI 021 : -5 269 €

Cette opération qui s'équilibre n'entraîne seulement que la diminution de virement du fonctionnement vers l'investissement.

Après avoir procédé au vote :

*Vote : Pour : 15*  
*Abstention : 0*  
*Contre : 0*

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide

**- d'approuver les mouvements budgétaires**

## Informations et questions diverses

- Madame le Maire rappelle que depuis le départ d'un agent en septembre, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent pour les services techniques. Madame le Maire explique que après avoir reçu plusieurs candidatures et étudié les différents profils, elle et Messieurs, ARISTA, MARCHAIS et NAUD ont reçu trois personnes, (2 se sont présentées). A l'issue de ces entretiens, la décision est :
  - - création de 2 contrats d'avenir, de 30 heures
  - - 1 affecté aux espaces verts, et 1 affecté à l'entretien des bâtiments.
  - - Début des contrats au 01 Janvier 2015.
  - - Contrats d'une durée d'un an, renouvelable.

*Mr ARDOIS demande qui sera les tuteurs de ces agents*

*↳ Mme le MAIRE lui répond que les tuteurs seront désignés dans les prochains jours*

- Madame le Maire rappelle le départ, en disponibilité pour convenances personnelles de l'agent d'accueil titulaire. Elle précise, que l'arrivée d'un nouvel agent, sera effective au 01 janvier 2015.
  - Madame le Maire présente le projet de réfection de la route départementale de Lugéras, travaux réalisés par le Conseil Général.
  - Madame le Maire annonce également, pour 2016, des travaux de voirie (busage et chemins piétons des deux côtés), route de Blaye.
  - Madame Le Maire indique que l'entreprise les Métalliers de Haute Saintonge, est en liquidation judiciaire, que de ce fait le bâtiment relais situé « Zone Les Sards », est disponible. Une entreprise serait intéressée pour l'acheter.
  - Madame Le Maire annonce que le Centre de Première Intervention de Bussac, fête cette année ses trente ans d'existence, et précise qu'il ne reste à ce jour, que 2 pompiers toujours en place depuis sa création. Madame le Maire propose de remettre à ces deux pompiers, lors de la cérémonie de la Ste Barbe, le 13 décembre, la médaille de la commune, ce qui fait l'unanimité des membres du Conseil Municipal.
  - Madame le Maire fait le Compte Rendu de la réunion au SIVOM, du jeudi 13 novembre, en présence du nouveau Sous-Préfet. Les principaux axes de mobilisation sont :
    - l'emploi, (une visite de Pôle emploi et prévue le 9 décembre, Madame le Maire, Messieurs ARDOIS et NAVARRE y participeront).
    - la mise en place de la loi ALUR (urbanisme).
- ↳ Mme le MAIRE précise que le but de la loi ALUR est principalement la densification des bourgs, mais que Bussac n'est pas concerné car dispose déjà d'un PLU.*
- Madame le Maire signale que plusieurs communes, dont Bussac-Forêt, ont précisé au sous-Préfet, le manque de communication avec la gendarmerie, qui ne rend pas compte à l'issue de ses interventions.
  - Madame le Maire précise que dorénavant, concernant la banque alimentaire, il sera procédé à la location d'un camion conduit, par un agent du SIVOM, pour la prise en charge des marchandises, à Montils.
  - Madame le Maire ajoute que la convention concernant la mise à disposition gratuite d'un agent du SIVOM, à la commune de Bussac-Forêt dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, est signée. La commune prendra en charge les frais kilométriques de l'agent.

↳ *M. MARCHAIS précise que les finances du SIVOM sont minces.*

- Madame GUINET constate la vitesse excessive dans le bourg, et demande les solutions pour y remédier.

↳ *Madame le Maire répond que la Mairie a mis en place la signalisation nécessaire, et qu'il ne reste comme solution que la demande d'une intervention de la gendarmerie.*

- M. ARISTA fait un état sur les travaux effectués et indique que les réparations de l'éclairage public ont été effectuées, que les containers situés à Lugéras ont été déplacés et que les travaux de création de carrés de jardin à la maternelle ont été réalisés.

- M. ARISTA précise qu'une opération de rappel du tri ménager sera faite, début décembre, via une distribution de trac, en collaboration avec M. ARDOIS.

- M. ARISTA revient sur le peu de fréquentation de l'exposition 14-18, mise en place à la Mairie et à la salle des fêtes, mais précise que, toutefois, toutes les familles contactées ont répondu présentes.

- M. ARISTA signale que début décembre les illuminations de Noël vont être installées.

↳ *Mme GUINET et M. ARDOIS demandent la possibilité d'installer un sapin sur la place, pour le marché.*

↳ *Madame le Maire répond que le nécessaire sera fait.*

- Mme NAUD fait un point sur la dernière réunion de la Commission des écoles.

- Concernant les nouveaux rythmes scolaires :

- Les rythmes seront inchangés l'année prochaine, 45 min de TAP pendant 4 jours
- Le coût de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, pour la commune s'élève aux environs de 15 000€. Ce prix comprend, l'achat de matériel, rémunération des agents, etc....)

- ↳ *Madame le Maire précise qu'une demande d'aide au titre du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires 2014 / 2015, devrait permettre à la commune de compenser, pour cette année scolaire, à hauteur de 50% le coût des nouveaux rythmes scolaires.*

- Mme NAUD précise que le menu du repas de Noël a été choisi, et sera le suivant :

- Navettes de mousse de canard et de saumon
- Filet mignon de porc sauce langoustines – Pommes de terre darcin.
- Bûche chocolat/vanille

Ce repas est payant, pour les enfants inscrits à la cantine.

- Mme NAUD signale la mise en place d'une opération « vêtements » pour les restos du cœur. Elle annonce également que le 19 décembre des chocolats seront offerts aux enfants des écoles.

- M. MARCHAIS explique que « les brigades vertes » sont sur les pistes, malgré la pluie, et qu'il a dû procéder à un recadrage au niveau des agents, pour un meilleur fonctionnement. Il précise que malgré un calcaire de moyenne qualité la piste 38 est terminée et que la piste 35 est en passe de l'être.

- Il précise que concernant les travaux des fossés, 4 kilomètres sur les 7 kilomètres 500 prévus, ont été effectués.

- M. MARCHAIS fait également état d'une demande d'un administré, concernant un arbre malade situé sur la parcelle mitoyenne de la commune.

↳ *Madame le Maire répond qu'il faudrait effectivement procéder à l'abattage de cet arbre malade. Une société spécialisée sera contactée.*

- M.MARCHAIS rappelle qu'il est nécessaire que la directrice de l'école prévienne la Mairie, du planning des journées USEP, en effet il pourrait s'avérer dangereux après une pose d'engrais ou autres produits de traitement, d'y exposer les enfants.

↳ *Madame le Maire tient à féliciter publiquement M.NAUD pour le fleurissement du monument aux morts à l'occasion du 11 novembre.*

↳ *M.NAUD remercie Madame le Maire, mais il tient à préciser que l'agent communal est à féliciter également.*

- M.NAUD précise que ce travail de fleurissement a été fait par un agent communal, qui pourtant est très souvent occupé à d'autres tâches. Il signale également le manque de matériel, en l'occurrence un motoculteur.

↳ *Madame le Maire répond que cet achat est à prévoir pour 2015.*

- M.NAUD rappelle que le retrait du prix attribué par le conseil général, sera effectif le 27 novembre.

↳ *M.ARDOIS trouve que les « plantes », situés aux alentours de la fontaine, ne sont pas jolis.*

- M. AUDARD demande la possibilité de rajouter de l'enrobé, à hauteur du lotissement « Les Maines », sur la route départementale.

- M. ARDOIS tient tout d'abord à s'excuser de son départ précipité lors du dernier conseil municipal. Il fait ensuite le compte rendu de la réunion à laquelle il a participé au syndicat des eaux, et précise, une nouvelle fois : « je me demande qu'elle est la valeur ajoutée de notre présence, car tout est décidé à l'avance »

- M. ARDOIS fait part d'une demande d'emplacement, de restauration ambulante, pour la vente de pizza, sur la place du champ de foire, le mercredi à partir de 17h.

↳ *Madame le Maire donne son accord, mais précise qu'il faudra voir pour le tarif de l'emplacement.*

*Gratuit jusqu'à la fin de l'année et 15€ par mois à partir de Janvier 2015.*

- M. ARDOIS annonce qu'il attend la réponse définitive, dans la semaine, qui déterminera le maintien ou l'annulation de la manifestation prévue le 20 décembre. Il demande si la commune peut organiser une animation pour le téléthon.

↳ *Madame le Maire répond qu'au vu du temps imparti il n'est pas possible à la commune de Bussac-Forêt de prendre en charge une telle manifestation, mais le sujet sera étudié pour une éventuelle organisation l'année prochaine.*

- Madame le Maire annonce, le retrait de 45 dossiers de consultation, par des entreprises, pour le projet de rénovation et d'aménagement de la salle des fêtes.

Séance levée à 21 h 30.

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19 / 11 / 2014

### SIGNATURES

Nom & prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signatures
MATTIAZZO Lise (Maire)		
ARISTA Michel (1er adjoint)		
MARCHAIS Michel (2ème adjoint)		
NAUD Graziella (3ème adjoint)		
ARDOIS Guy		
AUDARD Stéphane		
FER Dorothée		
FOURTON Renata	ARISTA Michel	
GAGNIER Sévérine	NAUD Serge	
GUINET Danielle		
LABOUBEE Marie-Josée		
NAUD Serge		
NAVARRÉ Samuel		
POUMIROU Katia	MATTIAZZO Lise	
SAUVEZIE Dominique		